

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 2 octobre 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4127-2020 – Hydro-Québec – Demande relative aux mesures de soutien
du développement de la production en serre – DEMANDE DE RECONNAISSANCE
DE STATUT DE TÉMOIN EXPERT DE MME AUDREY YANK**
n/d : 1001-131

Chère consœur,

Conformément à l'article 30 du *Règlement sur la procédure à la Régie de l'énergie*¹, le ROEÉ demande la reconnaissance du statut de témoin expert de Mme Audrey Yank.

Au soutien de sa demande, le ROEÉ expose respectueusement ce qui suit :

1. Nom et coordonnées du témoin expert

Audrey Yank, ing., M.Sc.
426 Victoria, suite 14
Saint-Lambert, Québec, J4P 2H9
Tél.: 438-884-6471
ayank@gobeildion.com

2. Mandat du témoin expert

Le mandat du témoin expert consiste à analyser l'impact anticipé de la proposition tarifaire d'Hydro-Québec sur l'industrie serricole au Québec, afin de permettre à la Régie

¹ RLRQ, c. R-6.01, r. 4.1.

de mieux évaluer si, d'une part, la proposition permettra l'atteinte des objectifs qu'elle poursuit et, d'autre part, n'engendrera pas d'effets indésirables sur le plan de l'efficacité énergétique.

L'analyse tiendra compte des particularités techniques des différents équipements et infrastructures serricoles et de la manière dont ceux-ci influencent les besoins et les solutions énergétiques appropriées aux différents types de serres. Plus particulièrement, l'experte a pour mandat de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure la proposition tarifaire d'Hydro-Québec permet-elle de répondre aux préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées par le gouvernement dans le décret D-2020-1570?
- Quel est l'effet anticipé de la proposition tarifaire d'Hydro-Québec sur l'efficacité énergétique des serres?
- Tenant compte de votre connaissance des enjeux de la production agricole en serre, identifiez-vous d'autres préoccupations en lien avec la proposition tarifaire d'Hydro-Québec?
- Avez-vous des recommandations à formuler?

Dans le cadre de son mandat, l'experte :

- préparera un rapport d'expert² sur les enjeux identifiés ci-dessus;
- répondra aux demandes de renseignements susceptibles de lui être adressées par la Régie, par Hydro-Québec ou par d'autres intervenants; et
- participera à l'audience devant la Régie à titre de témoin expert.

3. Qualification demandée pour le témoin expert

La qualification demandée pour le témoin d'expert est celle d'experte en enjeux énergétiques du secteur serricole.

4. Curriculum vitae du témoin expert et description de son expérience pertinente à la qualification demandée :

Le curriculum vitae de Mme Audrey Yank est joint à la présente demande.

L'expérience professionnelle pertinente de Mme Yank en ce qui concerne les enjeux particuliers du présent dossier R-4127-2020 est notamment la suivante :

² Le rapport d'expert de Mme Yank ([C-ROEE-0013](#)) a déjà été soumis à la Régie conjointement à la preuve du ROEE.

- Dans le cadre de son emploi actuel, elle accompagne et conseille des producteurs en serre de partout au Québec, tant pour de nouvelles serres ou la conversion de systèmes existants, dans leur choix de systèmes énergétiques, incluant la prévision des coûts énergétiques annuels, le potentiel d'économies d'énergie et la planification budgétaire.

En exerçant ce rôle auprès des producteurs en serre, elle est aussi amenée à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de mesures d'efficacité énergétique en serres, des suivis d'objectifs de réduction des GES selon les mesures implantées, des études de faisabilité/analyses énergétiques pour la récupération de chaleur d'industries pour les serres, etc.

Mme Yank a également réalisé au cours des trois dernières années cinq études de chauffage à l'électricité biénergie au tarif DT.

- Mme Yank a rédigé deux rapports pour le MAPAQ et un rapport pour Hydro-Québec reliés à l'énergie dans le domaine des serres.
- Depuis l'annonce par Hydro-Québec du dépôt de sa demande à la Régie pour mettre en place un tarif avantageux pour les producteurs en serre, Mme Yank a coordonné et supervisé la réalisation d'une dizaine d'études auprès de petits et moyens producteurs en serre (moins de 5 000 m², situés dans les régions suivantes : Outaouais, Laurentides, Montérégie, Lanaudière) afin de valider la faisabilité d'implanter un système de chauffage électrique (pour convertir des équipements existants au mazout ou au propane, ou pour de nouvelles installations de serres) et d'évaluer la rentabilité d'un tel système grâce au tarif proposé.

L'expérience de Mme Yank à titre de conférencière ou dans le cadre de publications médiatiques sur les enjeux énergétiques des serres témoigne également de son expertise :

- À l'automne 2018, elle a collaboré à la rédaction de l'article « Production : trucs pour minimiser la facture d'éclairage » de la revue Québec-Vert, spécialisée en horticulture ornementale;
- Elle a donné plusieurs conférences dans les trois dernières années, dont :
 - Une formation pour les agronomes du MAPAQ et des clubs conseils : *Introduction aux principes d'efficacité énergétique en serres* (janvier 2018);

- Une conférence sur le chauffage à la biomasse forestière résiduelle : *La viabilité économique d'un projet de biomasse* (novembre 2018);
 - Une conférence à l'Expo-FIHOQ : *Optimiser la gestion de l'électricité en serre* (novembre 2019);
 - Une conférence au Colloque maraîcher en serre : *L'électricité en serre : Une source d'énergie propre à quel prix?* (à venir, novembre 2020).
- Elle est intervenue en tant qu'experte dans l'épisode du 19 septembre 2020 de *La semaine verte* de Radio-Canada, intitulée « L'hydroélectricité en serre ».

En ce qui a trait aux dossiers de la Régie, elle a contribué à la préparation d'un rapport d'expertise de Gobeil-Dion & Associés Inc. déposé en preuve dans le dossier R-4045-2018³.

À la lumière de ce qui précède, le ROÉÉ estime que l'expérience professionnelle de Mme Yank témoigne de sa compétence et rend son apport utile à l'examen par la Régie des enjeux du dossier relevant de son expertise.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut du témoin expert.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) *Gabrielle Champigny*

Gabrielle Champigny, avocate

GC/gc

cc: (courriel seulement)
Me Simon Turmel, Hydro-Québec

³ R-4045-2018, Phase 1, pièce [C-CETAQ-0015](#).

Me Prunelle Thibault-Bédard
Me Franklin Gertler
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice